

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du lundi 29 septembre 2014 à 20 heures 30
Salle de l'Hermitage à Roumazières Loubert**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, POINT Fabrice, STRACK Patrick, DEVILLE Serge, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MATHIAS Jean-Pierre, GAILLARD Olivier, LIVET Jean Michel (suppléant), RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, WORCZYNSKI Michel, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, MULALIC Nadzad, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, DUPUY Stéphane (suppléant), GUIMARD Elisabeth, ROUSSEAU Katia, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

Absents excusés :

SUCHET Mauricette, DE RICHEMONT Henri, DUTEIL Pascal, PRESSAC Didier, NOBLE Jacques, LAVAUZELLE Sébastien.

Invités présents :

Mme Murièle BOIREAU Sous-Préfète de Confolens

Mr Patrick BERTHAULT Président du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage

Invités Elus présents :

Mr Philippe BOUTY Président Communauté de Communes du Confolentais

Mr Claude BURLIER Conseiller Général

Mr Jean-Pierre MONTAUBAN Conseiller Général

Mr Jean-Marie JUDGE Conseiller Général

Invités Elus excusés :

Mr Jérôme LAMBERT Député

Mr Gérard DESOUHANT Président Pays Charente Limousine

Mme Madeleine NGOMBET Conseillère Régionale

Mme Dominique DECLERCQ Trésorière Saint Claud

Journalistes et correspondants de la Presse : Madame Julie PASQUIER, Monsieur Gérald LAME, Madame Ingrid VINCENT

Date de la convocation : 19 septembre 2014

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du dernier CC 27/06/14
- Intervention Mme la Sous-Préfète et Mr Patrick BERTHAULT (Président du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage) « Nouvelle compétence : Accueil Gens du Voyage »
- Nouvelle composition de notre organe délibérant (Arrêté du 18/07/14)
- Transformation du Syndicat du Pays de Charente Limousine en PETR (Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural)
- Construction des 4 hébergements d'entreprises sur les 2 ZAE - Résultat de la consultation
- Projet Maison d'appui à Massignac
- Acquisition Bâtiment à Brigueuil (projet Maison d'appui)
- Lancement des opérations « Gymnases »
 - Extension Gymnase Chabonais - Autorisation Permis, Dossier Subvention -
 - Extension Gymnase Chasseneuil s/Bonnieure - Consultation Maîtrise d'œuvre -
- SPANC - Validation du principe Accord Cadre de Réhabilitation ANC – Paiement en ligne -
- Exonérations TEOM 2015
- Décisions Modificatives Acquisition Matériel Informatique,
- Projet RSP « Relais des Services Publics » et MSP « Maison des Services Publics »
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président de la CdC Haute Charente, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des absents. Il remercie Jean Michel DUFAUD, Maire de Roumazières Loubert, pour la mise à disposition de la salle de l'Hermitage, dans laquelle se tient la présente réunion.

Il est demandé à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Schéma de Mutualisation des Services
2. Préparation de la mise en concurrence pour la fourniture d'électricité (*tarif jaune*) Loi NOME
3. Tarifs de location MSP à Roumazières Loubert
4. Soutien aux communes - Validation des décisions de la commission réunie le 07/07/14
5. Approbation du Règlement Intérieur

Approbation CR dernier CC 27/06/14

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux de la dernière réunion, le **Compte Rendu du Conseil Communautaire du 27/06/2014** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Intervention Mme la Sous-Préfète et Mr Patrick BERTHAULT (Président du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage) « Nouvelle compétence : Accueil Gens du Voyage »

Patrick BERTHAULT, présente le SMAG, comme outil opérationnel du Conseil Général, où seule la commune de Roumazières Loubert est adhérente sur le territoire de la Haute Charente, avec comme mission principale l'accueil, la gestion et l'accompagnement social des gens du voyage, au travers notamment d'aires d'accueil spécifiques dédiées à ces familles.

Une nouvelle démarche est de créer des terrains familiaux. Il s'agit de permettre aux gens du voyage sédentarisés de pouvoir louer un terrain aménagé pour y habiter durablement avec leurs caravanes, de responsabiliser ces familles et les rendre autonomes à travers le paiement d'un loyer et de charges locatives. Cette action pourrait être organisée au travers d'une maîtrise d'ouvrage de la CCHC, et la gestion par le syndicat mixte, notamment concernant l'encaissement des loyers, via la signature d'une convention. La structure « Le chemin de l'Hérissou » serait bien évidemment partenaire, notamment en ce qui concerne l'accompagnement social des familles.

Mme la Sous-préfète rappelle que la Communauté de Communes du Confolentais a pris la compétence et les communes membres sont invitées à ce jour à délibérer sur ce point. Elle souligne que l'échelle intercommunale apparaît la bonne échelle, notamment d'un point de vue financier. La prise de compétence « Accueil des gens du voyage » par l'assemblée communautaire serait une bonne manière d'anticiper la mission d'aménagement des aires d'accueil, prévue dans le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de démocratie locale

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'afin de donner une nouvelle impulsion à la construction des aires d'accueil (permanentes ou de grand passage) les projets de loi de décentralisation présentés en conseil des ministres le 10 avril 2013 proposent le transfert de la compétence d'aménagement des aires aux EPCI à fiscalité propre.

Ainsi le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale souhaite confier à titre obligatoire la compétence d'aménagement des aires d'accueil aux communautés de communes (articles 30 à 32).

Egalement le Président informe que notre CdC peut adhérer au SMAGV (Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande :

- le report de ces deux sujets à un prochain conseil communautaire
- La création d'un groupe de travail qui devra apporter à l'assemblée délibérante les éléments nécessaires à la prise éventuelle de la compétence « Accueil Gens du Voyage »

Sont désignés pour travailler sur ce sujet :

Danièle TRIMOULINARD	Marcelle FOUILLEN	Michèle DERRAS
Jacques MARSAC	Michel COQ	Pierre CORMAU
Jean François DUVERGNE	Guy CADET	Michel FOURNIER
Marie Agnès MASDIEU	Jean Marie RIVAUD	Christian FAUBERT

Une délibération sera prise.

Trois autres thématiques sont abordées par Mme la Sous-Préfète :

- Projet RSP « Relais des Services Publics » et MSP « Maison des Services Publics »

Elle se félicite du succès du Point d'Accès au Droit de Confolens, dont le périmètre d'intervention pourrait être élargie. Elle annonce une aide de 10 000 € pour chaque nouveau relais créé.

- Télétransmission pour les communes

Plusieurs communes de Haute Charente n'ont pas encore opté pour la télétransmission au contrôle de légalité de leurs délibérations et autres actes. Cette nouvelle technologie permet un traitement plus rapide de l'information et s'avère moins coûteuse en frais d'envoi et en consommation de papier.

- Récente circulaire sur de nouvelles mesures de vigilance

Elle invite les élus à être encore plus vigilants dans la perspective de la lutte contre le terrorisme.

Nouvelle composition de notre organe délibérant (Arrêté du 18/07/14)

Suite à l'arrêté du Préfet de la Charente du 23 juillet dernier, le nouveau conseil communautaire comprend 55 délégués titulaires et 28 suppléants.

Transformation du Syndicat du Pays de Charente Limousine en PETR (Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural)

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics: les pôles d'équilibre territorial et rural.

Le PETR est un Etablissement public constitué par accord entre EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun.

La transformation du Syndicat de pays en PETR possède un caractère d'automaticité, sauf si la majorité qualifiée des membres du syndicat s'oppose à cette transformation.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la transformation du Syndicat Mixte du Pays de Charente Limousine en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 abstention, 50 pour, émet un avis défavorable à la transformation du Syndicat Mixte du Pays de Charente Limousine en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Une délibération sera prise.

Construction des 4 hébergements d'entreprises sur les 2 ZAE - Résultat de la consultation

Michel Coq indique le choix de la commission des marchés après analyse de l'architecte des entreprises et le montant de travaux correspondants retenus par la commission des marchés le 8 août dernier concernant le projet « hébergement d'entreprises », qui consiste à construire 2 structures d'accueil d'entreprises artisanales sur chaque zone d'activité de Roumazières-Loubert et Chabanais.

Lots	Entreprises retenues par la Commission des Marchés					
	ENTREPRISES	Base HT	HT Option(s) / Variante		TOTAL HT	
01 TERRASSEMENTS / VOIRIES / RESEAUX DIVERS	SAS LABBÉ TP 16500 CONFOLENS	119 946.00	14 400.00	22 650.00	15 218.00	172 214.00
02 GROS-ŒUVRE / SOLS INDUSTRIELS	LÉONARD 16000 ANGOULEME	84 178.95	2 739.52	5 018.30		91 936.77
03 OSSATURE & CHARPENTE BOIS / BARDAGE BOIS & ZINC / PLANCHER BOIS	MERLOT 86100 CHATELLE RAULT	174 221.40	1 172.63			175 394.03
04 ÉTANCHÉITÉ / ZINGUERIE	ÉTANCHÉITÉ DU SO 16600 MORNAC	42 248.00				42 248.00
05 PORTES SECTIONNELLES	BRUNAL INDUST 16730 FLEAC	11 990.00				11 990.00
06 MENUISERIES EXTÉRIEURES / MENUISERIES INTÉRIEURES /	THOMAS 16410 DIGNAC	21 102.00	1 090.00			22 192.00
07 DOUBLAGE / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS	TRANCHET-CLÉMENT 16380 CHAZELLES	21 346.00				21 346.00
08 MENUISERIES INTÉRIEURES	DECLIC BOIS 16150 CHASSENON	5 777.62				5 777.62
09 CARRELAGE / FAÏENCE	TRANCHET-CLÉMENT 16380 CHAZELLES	10 978.00				10 978.00
10 PEINTURE	MODUL'OR 16000 ANGOULEME	5 860.00				5 860.00
11 ÉLECTRICITÉ / CHAUFFAGE	EIFFAGE ÉNERGIE 16000 ANGOULEME	54 898.06	7 844.30			62 742.36
12 PLOMBERIE / EQUIPEMENTS SANITAIRES / VENTILATION	BERNARD GÉNIE CLIMATIQUE 16340 L'ISLE ESPAGNAC	12 967.85				12 967.85
TOTAL € HT		565 513.88	70 132.75			635 646.63

Projets Maisons d'appui à Massignac – Brigueuil - Montemboeuf

La 1ère MSP de notre territoire (Roumazières Loubert) va ouvrir ses portes, les travaux de la seconde MSP prévue à Chabanais vont commencer.

Projets Maison d'appui à Massignac

Afin de continuer ce maillage territorial, il est proposé à l'assemblée de poursuivre par la réalisation d'une MA (Maison d'Appui) à Massignac, les professionnels de santé de ce secteur étant prêts.

Le Président présente les premiers éléments :

- EXISTANT - Terrain environ 1 500 m² (cédé gratuitement par la commune)
- BESOINS - 2 cabinets Médecin - 1 cabinet interne + infirmière réseau ASALEE - 2 bureaux paramédicaux - 1 Bureau secrétariat - 1 local pour stockage

- BÂTIMENT (prévu en modulaire) - Surface	= 266 m ²
- Coût	= 302 500 € (Valeur d'1 fournisseur avant consultation)
- Etudes	= 52 500 €
- Terrassement	= 58 000 €
TOTAL	413 000 €

Subventions escomptées = 35% = 145 000 € Fonds Propres = 65% = 268 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la poursuite du projet Pôle Santé par l'installation d'une Maison d'Appui à Massignac, le lancement de toutes les études nécessaires, la consultation pour la Maîtrise d'œuvre, la consultation des entreprises et le dépôt des demandes de subvention auprès des partenaires.

Une délibération sera prise.

Projet Maison d'appui Brigueuil - Acquisition Bâtiment

Afin de continuer ce maillage territorial, il est proposé à l'assemblée de poursuivre par la réalisation d'une MA (Maison d'Appui) à Brigueuil, les professionnels de santé de ce secteur étant prêts.

Le Président informe qu'il est possible d'acquérir un local d'environ 300 m² situé en centre bourg, construction en pierre sans aménagement intérieur. Les propriétaires « Famille RIFFAUD de Confolens » après négociation par le maire de Brigueuil, proposent un prix de vente de 35 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide

- la poursuite du projet Pôle Santé par l'installation d'une Maison d'Appui à Brigueuil
- l'acquisition de ce local appartenant à la Famille RIFFAUD (16150 CONFOLENS)
- le lancement de toutes les études nécessaires
- la consultation pour la Maîtrise d'œuvre
- la consultation des entreprises

Une délibération sera prise.

Projet Maison d'appui à Montemboeuf

Unanimité des élus communautaires pour retenir le bâtiment Chambonneau comme maison d'appui, après visite des 3 sites potentiels par une délégation du bureau.

Une partie de cet ensemble immobilier sera cédé gracieusement par la commune à la CdC haute Charente, qui en aura à sa charge l'aménagement intérieur.

MSP à Roumazières Loubert : Fixation des loyers, Signature des Baux avec les Professionnels de Santé à l'Etude Notariale S.LALIEVE

Le Président rappelle à l'assemblée que la 1ère Maison de Santé Pluridisciplinaire, située Rue des Paleines à Roumazières-Loubert, va être terminée.

Lors du CC du 16/05/14 l'assemblée a été invitée à se prononcer sur les loyers provisoires applicables aux Professionnels de Santé intégrant la MSP à Roumazières Loubert.

Aujourd'hui, suite aux derniers travaux complémentaires effectués, il est proposé à l'assemblée de fixer les loyers et charges locatives (eau, électricité, maintenance, nettoyage des locaux...) de la façon suivante :

Loyer mensuel = 350 € par professionnel

Charges locatives mensuelles = 250 € par professionnel avec régularisation à la fin de chaque année civile

Egalement il est proposé à l'assemblée de confier la rédaction des baux à Maître Sandrine LALIEVE, étude située à Roumazières Loubert.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 abstention, 1 contre, 49 pour, valide les propositions ci-dessus. **Une délibération sera prise.**

Intervention de M. le Maire de Chasseneuil/Bonnieure : 2 médecins de Chasseneuil ne souhaitent pas être intégrés dans le Pôle de Santé de Haute Charente ainsi que le podologue et les infirmières. 1 médecin de la Rochefoucauld souhaite s'implanter sur Chasseneuil et la commune financera la recherche et l'installation d'un autre médecin.

Lancement des opérations « Gymnases »

• Extension Gymnase Chabanais - Autorisation Permis, Dossier Subvention –

Le Président rappelle, que lors du CC du 03/02/14, l'assemblée délibérante a validé :

L'intérêt du projet de réhabilitation du gymnase situé à Chabanais

L'engagement de Maîtrise d'œuvre sachant que la commune de Chabanais s'était engagée envers le cabinet d'Architecture COHEN BEJARD en validant leur esquisse

L'engagement de la CdC jusqu'à la mission PRO de la Maîtrise d'œuvre.

Aujourd'hui le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite du projet de réhabilitation du gymnase, à savoir :

La construction des vestiaires

La poursuite de la mission de Maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecture COHEN BEJARD

Le dépôt du permis de construire

Les demandes de subventions auprès des partenaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la poursuite du projet.

Une délibération sera prise.

• Extension Construction de dépendances Gymnase Chasseneuil s/Bonnieure - Consultation Maîtrise d'œuvre –

Le Président indique que la commune de Chasseneuil sur Bonnieure a obtenu un permis de construire positif, le 14/03/13, dans le cadre de la construction de dépendances du gymnase, situé 28 rue de Bir'Hackeim.

Par arrêté préfectoral du 16/12/13 les 5 gymnases du territoire ont été déclarés d'intérêt communautaire et notre collectivité a en charge leur construction, rénovation, entretien et fonctionnement.

Dans le cadre de cette compétence, il est proposé à l'assemblée de continuer le projet d'extension du gymnase, comme prévu par la commune de Chasseneuil sur Bonnieure en 2012.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite du projet de construction de dépendances du gymnase, à savoir :

- La construction de locaux destinés au stockage de matériel des utilisateurs

- La consultation de Maîtrise d'Œuvre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet « extension du gymnase situé 28 rue de Bir'Hackeim à Chasseneuil sur Bonnieure ». **Une délibération sera prise.**

SPANC

Validation du principe Accord Cadre de Réhabilitation ANC

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne propose une aide financière dans le cadre d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs qui présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré.

Les modalités d'aide et le déroulement de l'opération sont :

- Un accord cadre reprenant les modalités d'attribution d'intervention et de versement des aides est signé entre notre collectivité et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- Cet accord cadre d'une durée de 3 ans permet aux particuliers éligibles de bénéficier d'une subvention qui s'élève à 80% du montant prévisionnel des travaux avec un montant maximal d'aide de 4 200 €TTC par logement, cumulable avec d'autres subventions à hauteur de 80% d'aides publiques. Les conditions de ressources ne sont pas prises en compte.

- Le service instructeur (le SPANC) percevra un forfait de 300 €/logement.

- Le SPANC dresse, sur la base du volontariat des particuliers, la liste des installations éligibles aux critères de l'Agence. Un diagnostic préalable de l'installation est nécessaire pour valider le classement de l'ouvrage et une étude de sol peu être demandée au particulier.

- L'aide est versée au particulier par l'intermédiaire de la CdC qui est mandatée par le particulier pour percevoir la subvention de l'Agence.

- Le particulier est maître d'ouvrage et reste responsable du choix de l'entreprise qui devra être expérimentée. Il peut, s'il le souhaite, réaliser lui-même les travaux.

Cette opération de 3 ans doit être programmée par année et la commission « Environnement SPANC - Energie renouvelable » réunie le 22/09/14 propose à l'assemblée communautaire de s'engager pour 60 installations la 1^{ère} année.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le lancement de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la programmation, pour 3 ans, d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs avec un engagement, pour la 1^{ère} année, de 60 installations et la signature d'un accord cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Une délibération sera prise.

Paiement en ligne

Le Président informe l'assemblée que de nombreux usagers du SPANC souhaitent s'acquitter du paiement de leur redevance assainissement en ligne par carte bancaire.

Ce système existe déjà pour d'autres services dans diverses collectivités.

Pour permettre la mise en place de ce service appelé TIPI Titres une convention doit être signée.

Cette convention régit les relations entre :

- Le SPANC de la CdC Haute Charente, représenté par son Président, créancier émetteur des titres, ci-dessous désigné par "la collectivité adhérente"

Et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet dénommée TIPI, représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Charente, ci-dessous désignée par « la DGFIP»

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par CB sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

Egalement notre collectivité doit solliciter la possibilité de mettre en ligne les créances émises (articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire doit demander son adhésion à l'application TIPI. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer sur la mise en place de TIPI Titres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise en place du service TIPI Titres, service de paiement en ligne des recettes publiques locales. **Une délibération sera prise.**

Exonérations TEOM 2015

Comme chaque année, avant le 15 octobre, la Communauté de Communes doit délibérer sur les demandes d'exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année suivante, de certains locaux à usage industriels inoccupés ou qui bénéficient d'une autre filière d'élimination de leurs déchets.

Vu le code général des impôts, article 1521-III-1 et considérant que ces locaux sont soit libres, soit que leurs dirigeants ont leur propre filière de collecte de leurs déchets.

Il est proposé l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2015, pour les *locaux commerciaux UNIQUEMENT* référencés ci-dessous et les particuliers pour qui le service ne peut être effectué avec à l'appui une attestation, ou la copie d'un contrat.

Commune de Chabanais (16150)

- SCI Les Bouèges, parcelle AE 41
- SCI BURBAUD (Autosur), parcelle D 983
- Sarl LEPREUX, parcelle AL 188
- Société CHABADIS (SUPER U), parcelles AE 33, AE 5, A1 101 et A1 336
- Garage de la Grène, parcelle AK 267 (partie commerciale uniquement)
- GANTEILLE François, parcelle AK 129 (locataire CHALUS IMMOBILIER, local 2 correspondant à la partie commerciale uniquement)
- BOUTANT Michel, parcelle AB 0072

Commune de Brigueuil (16420)

- SCI MCP, parcelle I 962

Commune de Chasseneuil sur Bonnieure (16260)

- Société LATHIERE, parcelle B 681
- Sarl FOURGEAUD, parcelles ZD 3, ZD 4 et ZD 63
- MANUFACTURE DE CHARENTE, parcelle 136 Bd de la République

Commune de Nieuil (16270)

- LEGER Franck, parcelle G 553
- E.M.AUTOMATISME, parcelle D 714

Commune de La Péruse (16270)

- Garage ANDRIEUX, parcelles A 111 et A 112

Commune de Roumazières-Loubert (16270)

- SCI BELLY, parcelle AP 117
- AUTOSUR, parcelle AH0011 (local commercial uniquement)
- MENUISERIE DE L'UNION, parcelle AE 324
- LABOUSOLE Michel, 52 Bis rue Nationale

Commune de Saint Quentin sur Charente (16150)

➤ GEORGES Michel, parcelle D 554 (local commercial uniquement)

Il est également rappelé qu'il n'est fait aucune exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année N+1, pour les contribuables possédant des habitations, ou tout autre bâti, vides de meubles, inhabitées ou inhabitables...

Il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 abstention, 50 pour, valide la liste des exonérations ci-dessus relative à la TEOM pour l'année 2015. **Une délibération sera prise.**

Décisions Modificatives

Le Président informe des DM à prendre :

Travaux souterrains BT (raccordement électrique) effectués par ERDF au Petit Camping (La Guerlie). Le montant est de 2 076.06 €TTC.

Il est nécessaire d'ouvrir un programme et d'effectuer un virement de crédits :

Section d'Investissement (dépenses TTC)

Compte 21534 - 0155 Petit Camping des Lacs + 2 077 €

Compte 020 Dépenses imprévues - 2 077 €

Insuffisance de crédits prévus au BP 2014 pour le FDAC 2014, Prévu au BP 700 000 € Estimation du MO (Avril 2014) 762 000€

Section d'Investissement (dépenses TTC)

Compte 45812014 - FDAC 2014 + 62 000€

Compte 020 Dépenses imprévues - 62 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les décisions modificatives ci-dessus. **Une délibération sera prise.**

Soutien aux communes - Validation des décisions de la commission réunie le 07/07/14

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les dossiers étudiés par la commission de travail « Soutien aux communes » en date du 07 juillet 2014, à savoir :

<u>Communes</u>			<u>Fonds accordé</u>
La Péruse	Travaux sur bâtiments communaux	2 nd dossier	4 624 €
Nieuil	Rénovation locaux mairie	4 ^{ème} dossier	6 369 €
Sauvagnac	Remise aux normes/accessibilité de plusieurs bâtiments communaux	2 nd dossier	5 467 €

TOTAL 16 460 €

Il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les contributions financières dans le cadre de l'Aide aux communes énoncées ci-dessus. **Une délibération sera prise.**

Modifications et Approbation du Règlement Intérieur, document annexé aux Statuts

Le Président présente à l'assemblée le règlement intérieur, document associé aux statuts de notre collectivité. Ce document fixe diverses modalités d'organisation de l'EPCI, règles qui n'ont pas à figurer dans les Statuts. Après l'installation du nouveau conseil communautaire le règlement est présenté à l'assemblée délibérante pour approbation. Avant de demander son approbation, quelques modifications nécessaires sont proposées :

Article 1 : à modifier Pour les biens mobiliers ou immobiliers : simple mise à disposition par convention ou cession pour l'euro symbolique 10 euros ;

Article 3 : à modifier car lors du Conseil Communautaire du 17/04/14 l'Assemblée Communautaire a adopté l'organisation ci-dessous :

- ✓ L'exécutif est composé d'un Président et de 6 Vice-Présidents
- ✓ Le bureau communautaire est composé de 5 membres supplémentaires, ce qui porte le bureau à 12 membres (Le Président, les 6 Vice-Présidents et les 5 membres supplémentaires)
- ✓ L'exécutif (Président + 6 Vice-Présidents) se réunit chaque mercredi matin
- ✓ Le bureau élargi se réunit le 1^{er} mercredi de chaque mois

Article 7 : à **supprimer** *Equipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire : Le fonctionnement de la piscine tournesol située sur la commune de Chasseneuil sur Bonniere, déclarée d'intérêt communautaire par son caractère unique, sera pris en charge par la CdC de Haute Charente ; une convention entre le gestionnaire actuel (la commune de Chasseneuil) et la CdC sera établie afin de définir le mode de gestion de cet équipement d'intérêt communautaire.*

L'assemblée est invitée à se prononcer. Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Schéma de mutualisation des services

Jacques MARSAC expose que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » oblige les communautés de communes à engager un schéma de mutualisation des services et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec leurs communes membres, et ceci avant le 31 mars 2015.

Ce schéma directeur doit permettre de répondre aux questions suivantes :

Quels services communs gérés par la CCHC ? Quels services mutualisés ? Quels achats mutualisés ?

L'objectif étant de diminuer les coûts de fonctionnement au niveau du bloc communal.

Dans ce but, il propose la réalisation d'un état des lieux complet de l'ensemble du personnel des communes, ainsi que l'établissement de priorités à court, moyen et long terme.

Les élus décident à l'unanimité de lancer une étude en la matière, dont la première étape sera l'envoi aux communes d'un questionnaire détaillé sur leur personnel et leurs moyens matériels.

Fourniture d'électricité

Bertrand WALTER expose qu'en matière de consommation d'électricité, du fait de la suppression des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015 que la facture annuelle d'électricité de la CCHC étant supérieure aux 15 000 €HT, elle doit être soumise aux règles de mise en concurrence. Un appel à la concurrence selon les règles des marchés publics devra ainsi être lancé.

Jean-Pierre MONTAUBAN, conseiller général, expose la démarche de consultation lancée par le Conseil général de la Charente concernant la consommation électrique et la fourniture de gaz des collèges. Finalement, seules les offres d'EDF et de GDF Suez n'ont pu être retenues.

Compte tenu de la complexité du dossier, il s'avère nécessaire de faire appel à un expert spécialisé pour la rédaction du cahier des charges.

Questions & Informations diverses

- ✓ Maison de santé pluridisciplinaire de Roumazières-Loubert : Elle ouvrira ses portes le 3 novembre 2014
- ✓ Bâtiment de Vilotte à Lésignac-Durand, lieu de vie du chantier d'insertion de Haute Charente
Les travaux doivent être terminés fin novembre 2014.
- ✓ Restaurant Le Marronnier à Saint-Laurent-de-Céris : La société est en liquidation judiciaire.
- ✓ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Le Président envisage de rencontrer à ce titre le Président de la Communauté de Communes de Bandiat Tardoire.
- ✓ Unité de production électrique d'origine photovoltaïque sur la zone d'activités du Bois de Marque à Roumazières-Loubert : La SAS Parthena a demandé une seconde extension de la promesse de vente concernant les 4,3 ha concernés. M. le président s'interroge sur l'opportunité du renouvellement de cet accord. Sur le même terrain, une entreprise fabriquant des merrains serait intéressée, par l'entremise d'un agent immobilier limougeaud.
- ✓ Piscine communautaire de Chasseneuil-sur-Bonniere
Bertrand Walter est convoqué à l'ONEMA (Police de l'Eau) à Champniers jeudi prochain suite à une pollution de la Bonniere après vidange du grand bassin de la piscine à l'occasion des travaux annuels de nettoyage. M. le Président l'accompagnera.
- ✓ Rond-point EST de Roumazières-Loubert sur la RN 141 : La CCHC rencontre des difficultés pour acquérir le terrain appartenant à la famille Deshayes, sur lequel est prévu d'aménager un rond-point à 4 voies à la hauteur de la ZA du Bois de la Marque. Un projet de décalage de l'emprise de l'ouvrage plus au sud est à l'étude.
- ✓ Informations de Jean-François Duvergne : Un certain nombre de communes doivent procéder à la révision de leur schéma directeur d'assainissement collectif et non collectif. Elles sont invitées à en informer le SPANC.

Le Président lève la séance à 23h00

Arrêté de signatures
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du lundi 29 septembre 2014 à 20h30 Salle de l'Hermitage à Roumazières Loubert

Le Président
Christian FAUBERT

Les délégués présents